Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 307 Subvention (4.000 euros) à l'association Vive Voix.

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Vive Voix ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap est attribuée à l'association Vive Voix 3, rue de Bizerte 75017 Paris, 124561 / 2017-03290.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO